

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2021 à 20 h par ZOOM, à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire
M. André Gélinas, conseiller
Mme Maude St-Pierre, conseillère
Mme Myriam Daigneault, conseillère
M. André Beauchemin, conseiller
M. Kent Ouellet, conseiller

Siège numéro 1 : Vacant

Les membres présents forment quorum.

Madame Magella Guévin, secrétaire-trésorière est également présente.

237-09-21 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et qui s'est prolongé par la suite ;

ATTENDU l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui permet la tenue d'une séance d'un conseil municipal par tout moyen permettant à ses membres de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu que la présente séance soit tenue par la plateforme ZOOM. Les membres du conseil municipal, ainsi que la directrice générale y participent. Un audio de cette séance sera déposé sur le site Web de la Municipalité aussitôt que possible.

Les membres du conseil municipal renoncent à l'avis de convocation.

À cet effet, la séance est ouverte à vingt heures (20 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

238-09-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 15 septembre 2021 à 20 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement numéro 270 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$.
4. Dépôt d'un projet dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC Abitibi.
5. Période de questions.
6. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE

239-09-21 3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270 CONCERNANT LE TAUX DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000\$

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au règlement numéro 270 concernant le taux de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$ a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021, et qu'un avis de motion a été donné à cette même séance par monsieur André Beauchemin.

ATTENDU QUE le règlement n'a pas été modifié entre le dépôt du projet à la précédente séance et son adoption à la présente assemblée ;

ATTENDU QUE le règlement n'est pas lu en assemblée, les membres du conseil en ayant reçu une copie pour en prendre connaissance avant celle-ci ;

ATTENDU QU'une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur Kent Ouellet, et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 270 concernant le taux de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$. Une copie de ce règlement est annexée aux présentes. **ADOPTÉE**

240-09-21 4. DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC ABITIBI.

ATTENDU QU'un projet de construction d'un stationnement pour desservir la Forêt ornithologique Askikwaj sera déposée dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC Abitibi ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne responsable pour agir et signer au nom de la Municipalité tous documents nécessaires à ce dépôt de projet, et tous documents nécessaires à l'accomplissement du projet s'il est accepté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Maude St-Pierre, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu que la municipalité de La Corne dépose un projet de construction d'un stationnement pour desservir la Forêt ornithologique Askikwaj dans le fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC Abitibi, et nomme madame Ghislaine Masse, agente de développement local pour signer tous documents en lien avec le projet déposé. **ADOPTÉE**

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

241-09-21 5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet de lever la séance à vingt heures quinze minutes (20 h 15).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
secrétaire-trésorière